

SÉCURITÉ INCENDIE

EST-CE QUE TON ADRESSE CIVIQUE EST BIEN VISIBLE ? 2 2 3

Que ce soit pour les services des Incendies, de la police ou encore des premiers répondants, on ne veut pas qu'ils se trompent d'adresse !

Ton adresse doit être :

- › visible, de jour comme de nuit;
- › d'un minimum de 10 cm de haut;
- › de couleur CONTRASTANTE avec le revêtement.

